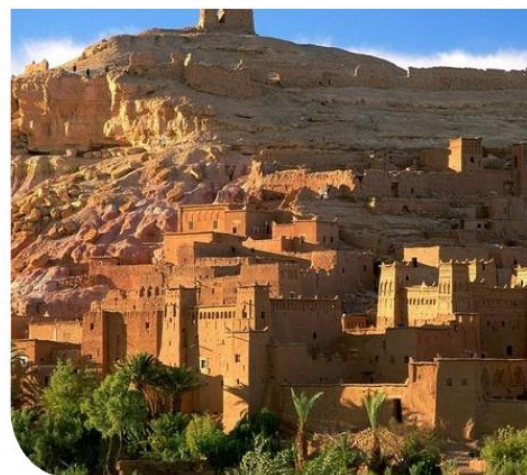




RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE DRÂA TAFILALET



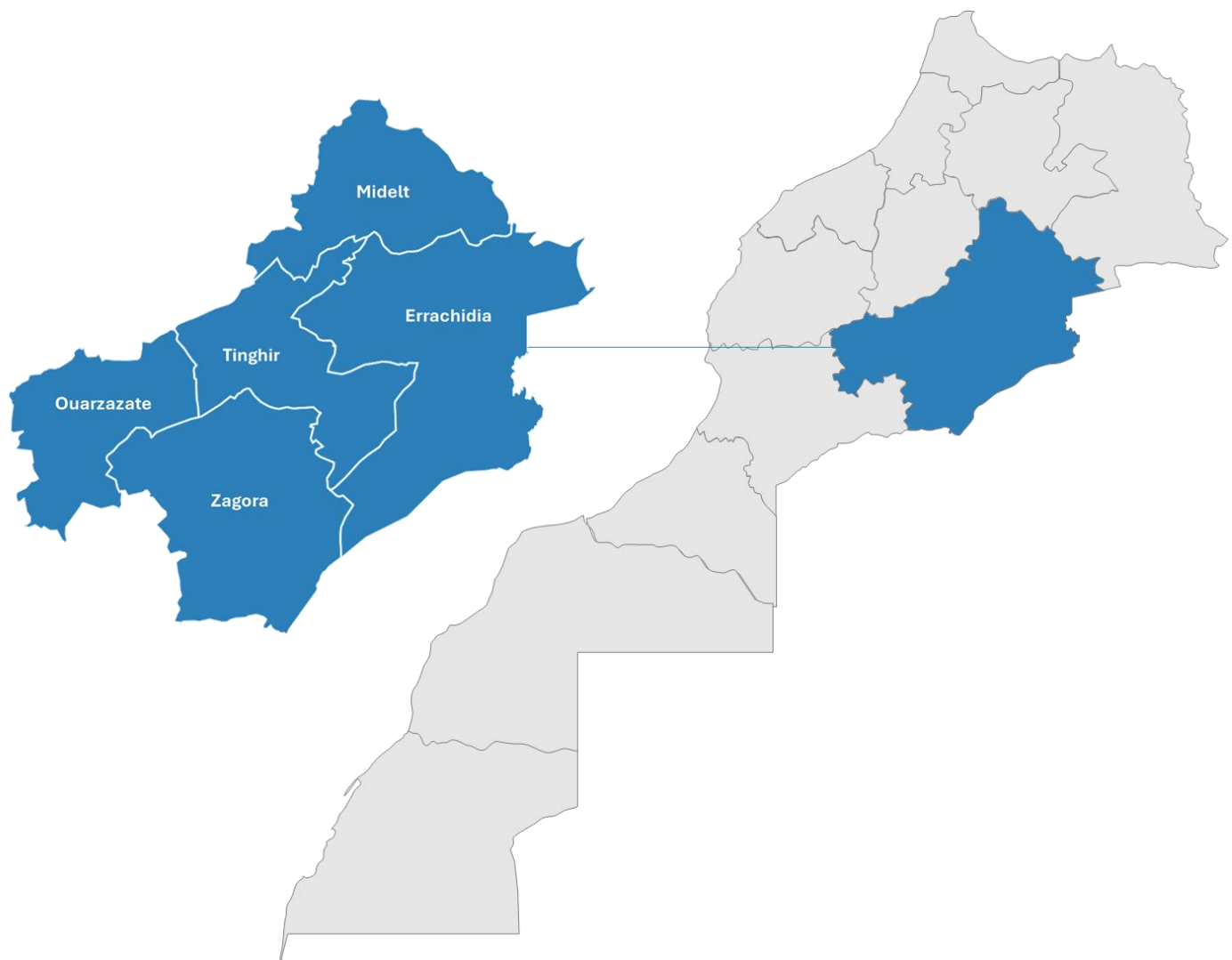
RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE DRÂA TAFILALET

Rapport sur le tissu entrepreneurial

Région de Drâa -Tafilalet



Édition 2026

Table des matières

Monographie de la région Drâa-Tafilalet	5
Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises	8
1.1. Caractéristiques de base des EPMA.....	8
1.2. Créations des Entreprises	13
1.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	15
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	18
2.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	18
2.2. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	22
2.3. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	26
3. Emplois des Entreprises	29
3.1. Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024).....	29
3.2. Analyse de la masse salariale.....	37
3.3. Emplois par genre.....	40
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	45
5. Accès au financement bancaires (2024)	49
5.1. Accès au financement bancaire par les EPMA	49
5.2. Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA.....	53

Monographie de la région Drâa-Tafilalet

SUPERFICIE

88 836 Km² (12,5% de la superficie du pays), le taux d'urbanisation est de 36,5%.

POPULATION

1 643 144 Hab. (4,5% de la population totale) (RGPH 2024) dont 808 348 masculins et 834 796 féminins 599 324 dans le milieu urbain et 1 043 820 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

56,7% de la population (RGPH 2024), 55,5% pour les hommes et 58% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

40,1% dans la région, 36,1% dans le milieu urbain et 42,6% dans le milieu rural (ENE 2025).



TAUX DE CHÔMAGE

8,4% dans la région, 12,4% dans le milieu urbain et 6,2% dans le milieu rural (ENE 2025).

PIB RÉGIONAL *

42 milliards DH en 2023 (2,8% du PIB National) ;
PIB par habitant : 25 324 DH

CONTRIBUTION À LA VA*

1,8% du secteur secondaire national
3% du secteur tertiaire national.

Sources : HCP- ENE 2025, HCP-RGPH 2024, HCP- Comptes régionaux 2023, Ministère de l'Intérieur-les régions du Maroc en chiffres. * données semi-définitives.

Chiffres clés de la région 2024

NOMBRE DES EPMA - 2024

9 918 (2,6% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 1 112 nouvellement créées (1,6% au niveau national) ; 254 en cours de dissolution (2,2% au niveau national).

CA CUMULÉ DES EPMA*

11,7 milliards de DH (0,4% au niveau national)

CA À L'EXPORT CUMULÉ DES EPMA*

81 millions de DH (0,02% au niveau national)

VA CUMULÉE DES EPMA*

1 377 millions de DH (0,3% au niveau national)

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

9 975 entreprises déclarant 68 533 employés

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

11 993 salariés femmes (0,8% des emplois féminins au niveau national)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT

2 508 EPMA (2% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national)

ENCOURS CONTRACTÉ

1,7 milliards de dirhams (0,3% de l'encours contracté au niveau national)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA, CA à l'export et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la 5^{ème} édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports, qui constituent une déclinaison régionale du rapport annuel élaboré à l'échelle nationale, visent à fournir un diagnostic du tissu productif à l'échelle des différentes régions du Royaume au titre de 2024 et à mettre à la disposition des acteurs publics et privés un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la démographie des entreprises, à leur performance économique, à leur accès au financement, à l'emploi ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Le présent rapport analyse la dynamique du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA) dans la région de Drâa-Tafilalet au titre des années 2023 et 2024.

Il relève que les créations d'entreprises, avec 1 112 nouvelles sociétés personnes morales enregistrées au cours de l'année, ont baissé de 33,1% par rapport à 2023.

Parallèlement, les dissolutions, en s'établissant à 254 entreprises dissoutes, ont augmenté de 5,4% par rapport à 2023, ces données ne tenant pas compte celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. Plus de la moitié de ces entreprises opéraient dans la construction et le commerce.

Au total, et selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi autour de 10 mille, soit une légère baisse de 0,4%.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 11,7 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 1,4 milliards de dirhams, soit des évolutions respectives de 13,6% et 18,9% par rapport à 2023, et de 76,2% et 67% par rapport à 2017. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il s'est établi à 81 millions de dirhams, soit 0,02% du chiffre d'affaires à l'export national, en baisse de 35,2% par rapport à 2023, et de 27,7% par rapport à 2017.

La construction se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires au niveau de la région et à la valeur ajoutée, avec des parts respectives de 44,4% et 55,3%. Les industries extractives se positionne comme le premier secteur contributeur au chiffre d'affaires à l'export, avec une part de 38,3%. Par ailleurs, les grandes entreprises ont réalisé 15,5% du chiffre d'affaires, 28% du chiffre d'affaires à l'export et 13,1% de la valeur ajoutée.

Sur le registre de l'emploi, l'effectif déclaré par les entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS s'est établi à 68 533 salariés, en hausse de 2,7%. Plus de la moitié des salariés sont employés dans la construction (43,2%) et les autres activités de services (11,6%). Les femmes représentent 17,5% de l'effectif déclaré et 6,9% des dirigeants de ces entreprises.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire des EPMA, en 2024, montre que 49,3% de l'encours des crédits est concentré dans la province d'Errachidia, qui regroupe 33,5% de l'effectif des entreprises étudiées. Par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes représentent 6,2% de cet effectif et 3,3% de l'encours des crédits.

1. Démographie des Entreprises

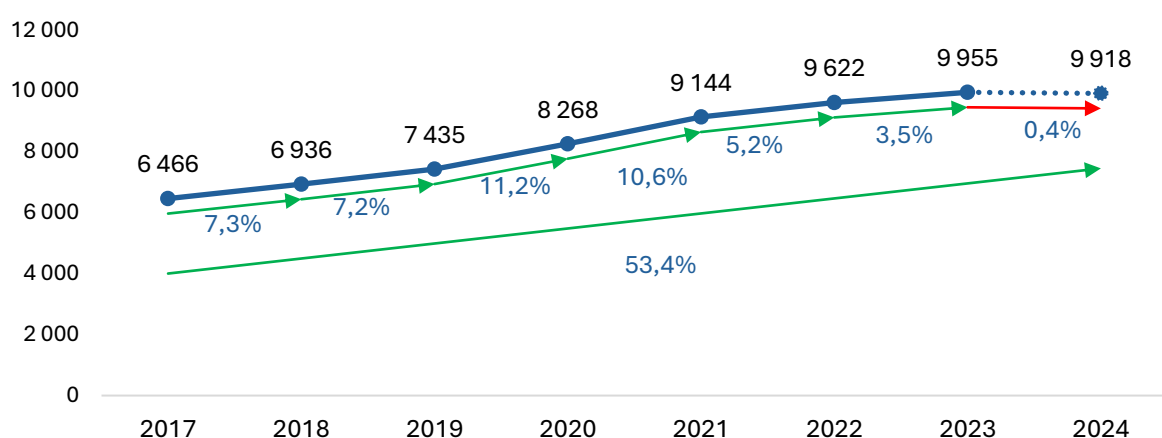
1.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) de la région Drâa-Tafilalet, au titre de 2024, ventilés par taille, province et secteur d'activité.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI.

En 2024, 9 918¹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 9 955 en 2023, soit une baisse annuelle estimée à 0,4%.

Graphique 1- Évolution du nombre d'entreprises PM²



Source : Base des données fournie par la DGI.

¹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

² Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents, en raison de leur actualisation.

Près de 94% du tissu productif des EPMA dans la région est constitué de microentreprises

L'effectif des microentreprises a baissé de 0,8% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 93,6%, soit un recul de 0,4 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 3% portant leur part à 4,1%. Le nombre des moyennes et petites entreprises a affiché des progressions plus élevées respectivement de 58,3% et 10,6% et leurs parts dans le tissu des EPMA ont légèrement augmenté pour atteindre 0,2% et 2,1% (cf. tableau 1).

Tableau 1-Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

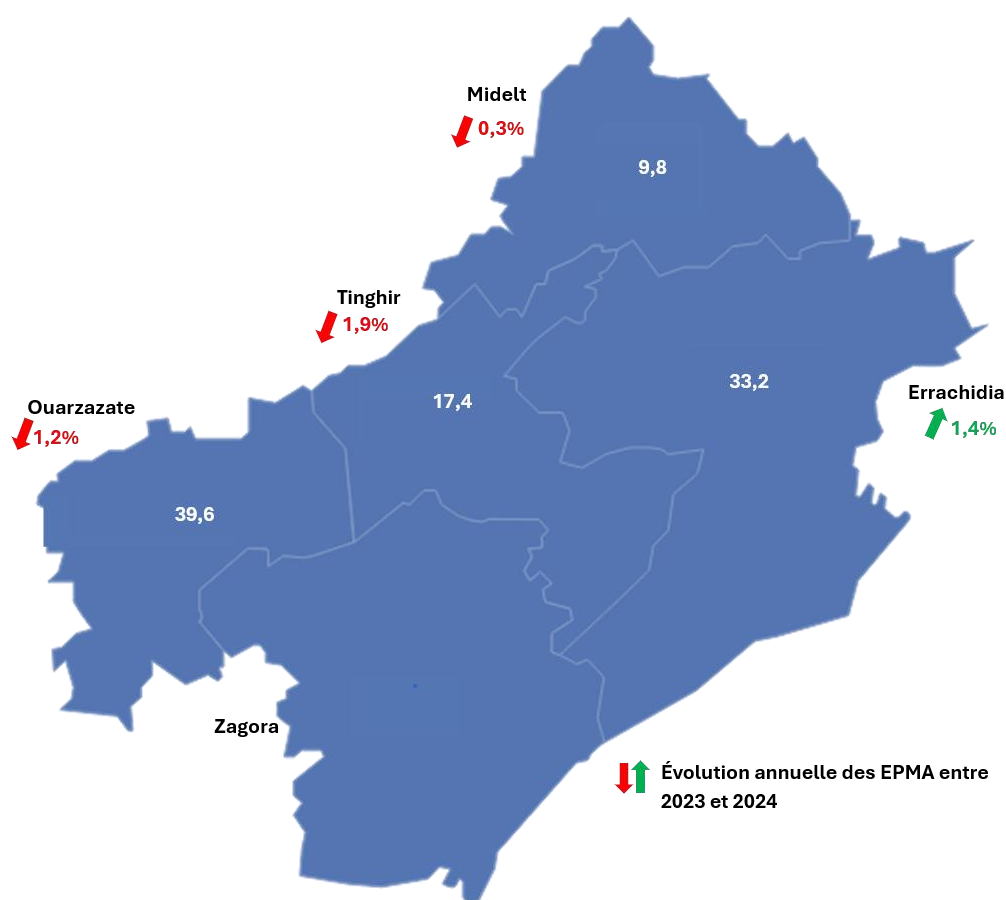
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Micro [0,3]	9 351	94,0	9 275	93,6	-0,8
[0,1]	8 607	86,5	8 510	85,9	-1,1
]1,3]	744	7,5	765	7,7	2,8
TPE]3,10]	398	4,0	410	4,1	3,0
PE]10,50]	189	1,9	209	2,1	10,6
ME]50,175]	12	0,1	19	0,2	58,3
GE>175	5	0,05	5	0,05	-
Total	9 955	100	9 918	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 73% des EPMA sont implantées dans les provinces d'Ouarzazate et d'Errachidia, à l'instar des années précédentes.

La répartition provinciale du tissu des EPMA révèle que la province d'Ouarzazate a concentré 39,6% du nombre total du tissu régional, en recul de 1,2% par rapport à 2023. Elle est suivie par les provinces d'Errachidia et de Tinghir, qui ont accueilli respectivement 33,2% et 17,4%. Ainsi, ces trois provinces, centralisent à elles seules plus de 90% de ces EPMA.

Graphique 2- Répartition en 2024 en % et évolution annuelle des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2-Répartition et évolution annuelle des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Ouarzazate	3 976	39,9	3 930	39,6	-1,2
Errachidia	3 241	32,6	3 287	33,2	1,4
Tinghir	1 762	17,7	1 728	17,4	-1,9
Midelt	976	9,8	973	9,8	-0,3
Total	9 955	100	9 918	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La construction et le commerce demeurent les principaux secteurs des EMPA dans la région

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet en 2024 révèle que la « construction » et le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » continuent à concentrer plus de 57% de l'effectif des EPMA.

La « construction », tout en restant prédominante, enregistre une légère baisse de sa part, passant de 33,5% en 2023 à 32,5% en 2024. De même, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », en 2^{ème} position, voit sa part passer de 25% en 2023 à 24,8%.

Les hausses les plus significatives en 2024 sont observées dans les sections des « autres activités de services » et des « activités immobilières » avec des progressions annuelles respectives de 51% et 9,1%.

Tableau 3-Répartition et évolution annuelle des EPMA par secteur d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Construction	3 339	33,5	3 226	32,5	-3,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 489	25,0	2 460	24,8	-1,2
Transports et entreposage	1 024	10,3	1 033	10,4	0,9
Hébergement et restauration	719	7,2	748	7,5	4,0
Activités de services administratifs et de soutien	673	6,8	682	6,9	1,3
Industrie manufacturière	330	3,3	320	3,2	-3,0
Agriculture, sylviculture et pêche	289	2,9	283	2,9	-2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	274	2,8	262	2,7	-4,4
Industries extractives	228	2,3	242	2,4	6,1
Enseignement	176	1,8	177	1,8	0,6
Information et communication	83	0,8	80	0,8	-3,6
Arts, spectacles et activités récréatives	43	0,4	80	0,8	3,1
Autres activités de services	51	0,5	77	0,8	51,0
Activités financières et d'assurance	68	0,7	70	0,7	2,9
Activités immobilières	44	0,4	48	0,5	9,1
Autres	125	1,3	130	1,3	4
Total	9 955	100	9 918	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4 - Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	40,5	39,5	-1,0
Construction	34,5	33,5	- 1,1
Industrie manufacturière	3,4	3,3	- 0,1
Industries extractives	2,4	2,5	0,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,2	0,0
Tertiaire	59,5	60,5	1,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,8	25,5	-0,2
Transports et entreposage	10,6	10,7	0,1
Hébergement et restauration	7,4	7,8	0,3
Activités de services administratifs et de soutien	7,0	7,1	0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,8	2,7	- 0,1
Enseignement	1,8	1,8	0,0
Information et communication	0,9	0,8	-0,0
Arts, spectacles et activités récréatives	0,4	0,8	0,4
Autres activités de services	0,5	0,8	0,3
Activités financières et d'assurance	0,7	0,7	0,0
Autres	1,6	1,8	0,1
Total	100	100	

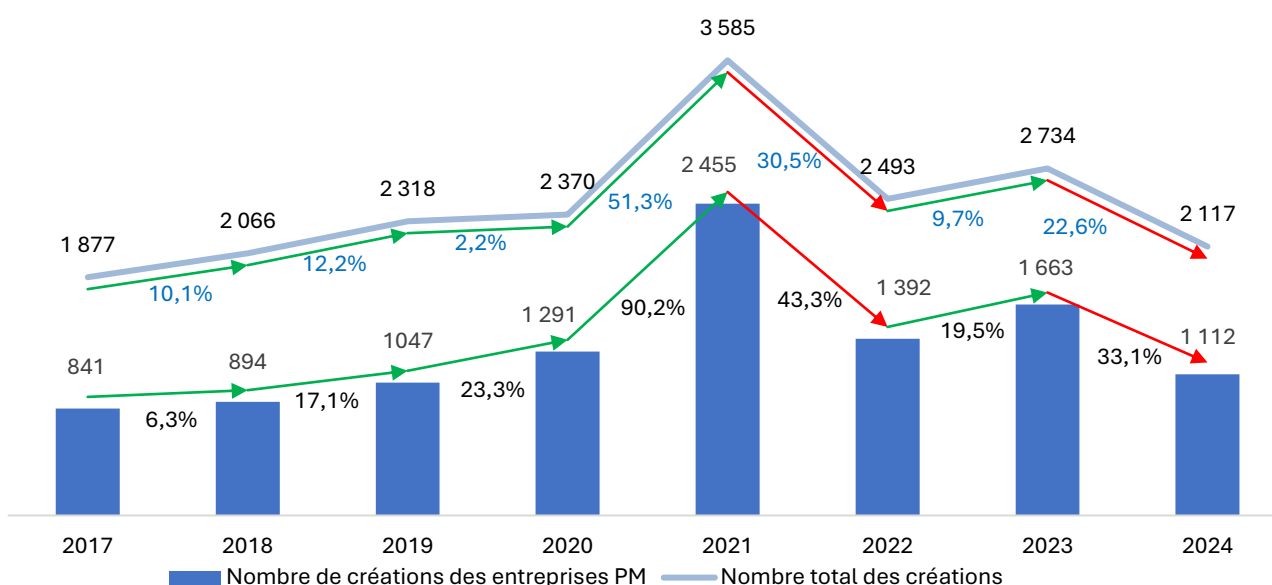
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2 Créations des Entreprises

Dynamique globalement positive de la création d'EPM sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une baisse de 22,6% par rapport à 2023, atteignant un total de 2 117. Cette diminution reflète un recul de 33,1% des créations des EPM à 1 112 contre 1 663 un an auparavant et une baisse de 6,2% de celles des EPP confirmant ainsi cette tendance baissière entamée en 2022.

Graphique 3 - Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM et PP entre 2017 et 2024



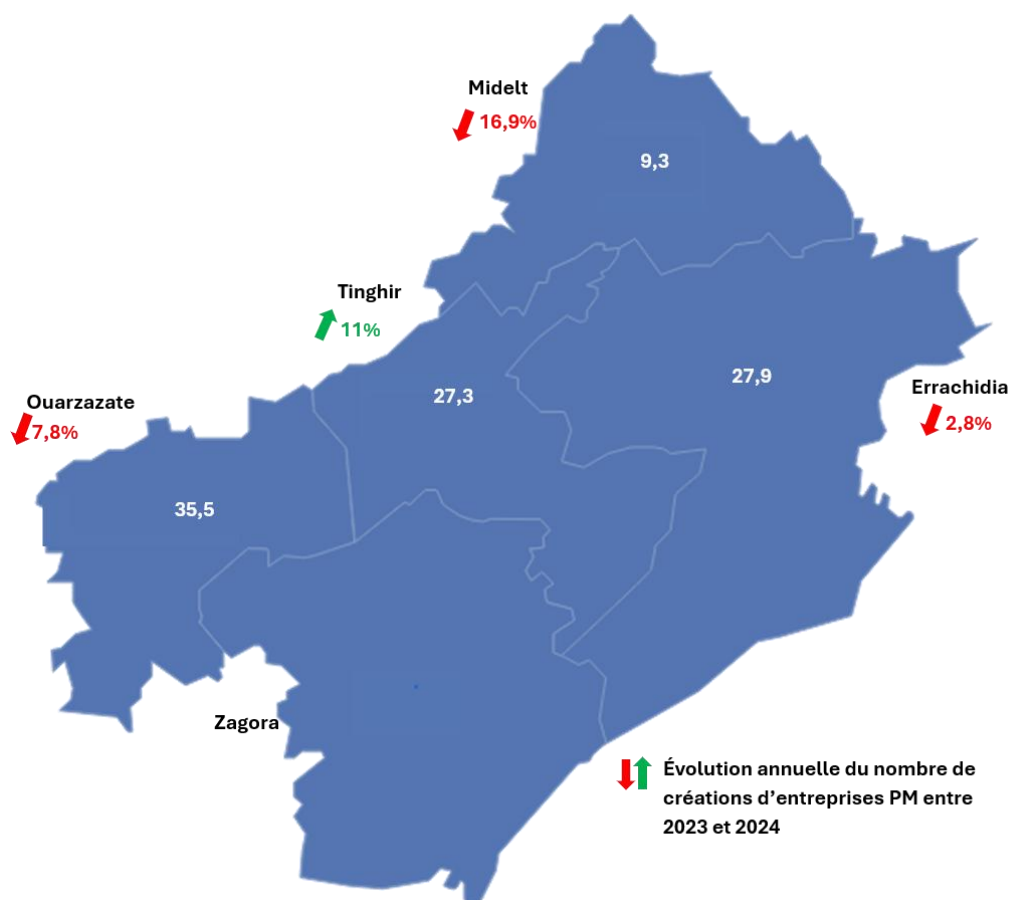
Source : Base des données de l'OMPIC.

Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

63,4% des entreprises créées en 2024 sont implantées dans les provinces d'Ouarzazate et d'Errachidia

La répartition provinciale des créations d'entreprises PM montre que la province d'Ouarzazate a accueilli 35,5% de ces entreprises, en baisse de 7,8% par rapport à 2023. Elle est suivie de la province d'Errachidia avec une proportion de 27,9%, et de la province de Tinghir, avec une part de 27,3%. La même province qui se distingue en affichant le taux de progression le plus important, soit 11%.

Graphique 4 - Répartition en 2024 en % et évolution des créations des entreprises PM par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 5- Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Ouarzazate	613	37,4	565	35,5	-7,8
Errachidia	457	27,9	444	27,9	-2,8
Tinghir	391	23,9	434	27,3	11,0
Midelt	178	10,9	148	9,3	-16,9
Total	1 639	100	1 591	100	

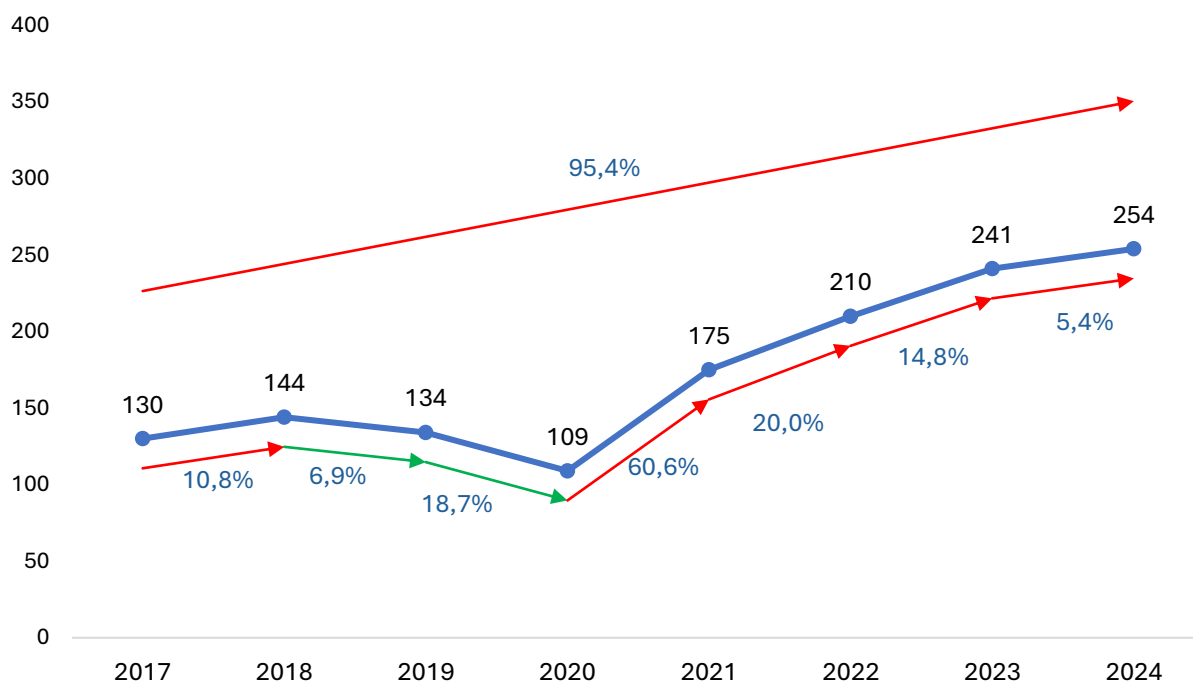
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant 254³ en 2024

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution⁴ a continué d'augmenter, atteignant 254, soit une hausse annuelle de 5,4% par rapport à 2023 et de 95,4% par rapport à 2017 (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

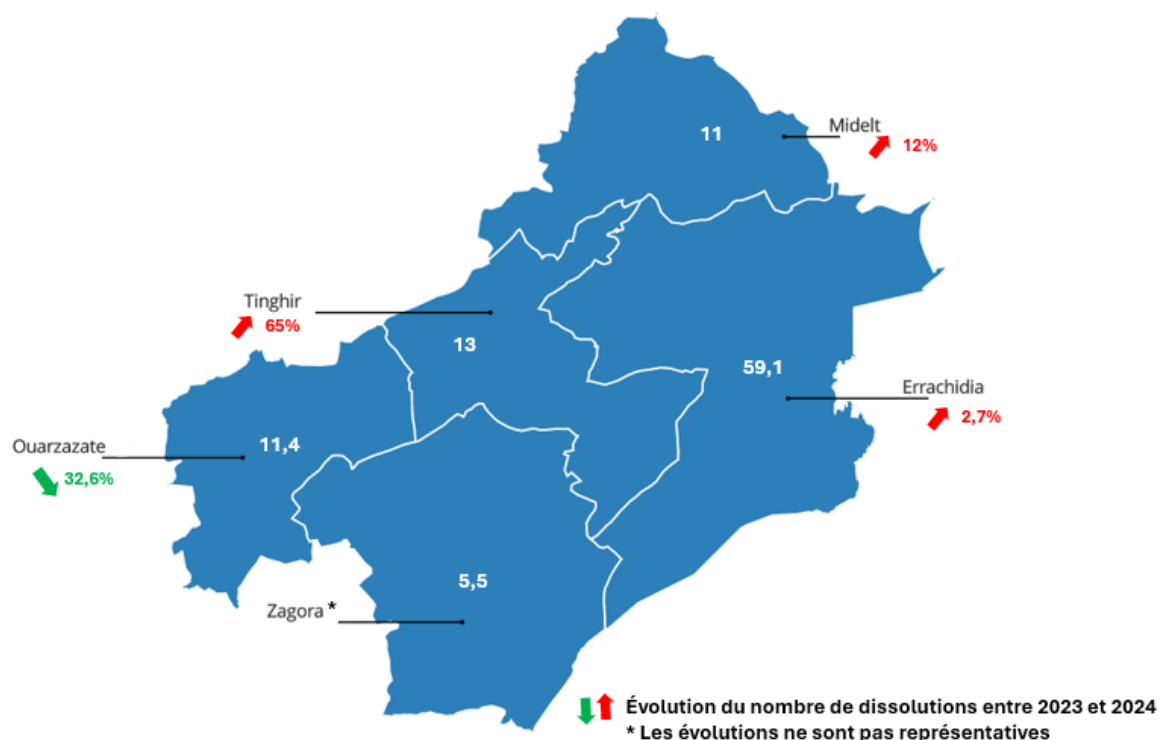
À l'exception de la province d'Ouarzazate, l'augmentation des dissolutions d'entreprises est observée dans toutes les autres provinces.

L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que les provinces de Tinghir et Midelt ont enregistré les hausses les plus importantes, soit respectivement 65% et 12%. La province d'Ouarzazate a connu une baisse des dissolutions de 32,6%.

³ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

⁴ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Graphique 6- Répartition en 2024 en % et évolution des dissolutions des entreprises PM par province



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par province

Province	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Errachidia	60,6	59,1	2,7
Tinghir	8,3	13,0	65,0
Ouarzazate	17,8	11,4	-32,6
Midelt	10,4	11,0	12,0
Zagora	2,9	5,5	-
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPM est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour près de 58% dans deux secteurs à savoir la « construction » avec une part de 31,3% et le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 26,4%. Les hausses des dissolutions les plus importantes ont été enregistrées dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « l'enseignement », soit 40% pour chaque secteur (cf. tableau 7).

Tableau 7- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Construction	33,3	31,3	0,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,9	26,4	22,6
Transports et entreposage	13,4	11,4	-9,7
Activités de services administratifs et de soutien	11,3	6,9	-34,6
Agriculture, sylviculture et pêche	1,7	4,1	-
Hébergement et restauration	4,8	4,1	-9,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,2	2,8	40,0
Enseignement	2,2	2,8	40,0
Industries extractives	3,0	2,8	0,0
Industrie manufacturière	2,2	2,0	0,0
Information et communication	1,7	1,2	-25,0
Autres	1,3	4,2	-
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de la moitié des entreprises dissoutes ont un âge de moins de 5 ans

L'analyse de la répartition par classe d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 67,9% dans la classe d'âge de 2 à 10 ans, soit 47,6% pour la classe de 2 à 5 ans et 20,3% pour la classe d'âge de 5 à 10 ans. La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la classe d'âge de 10 à 20 ans, soit 26,2%.

Tableau 8- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge

Classe d'âge	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
< 2 ans	12,9	8,7	-29
[2,5[	44	47,6	13,2
[5,10[	24,9	20,3	-15
[10,20]	17,4	21	26,2
> 20 ans	0,8	2,4	-
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

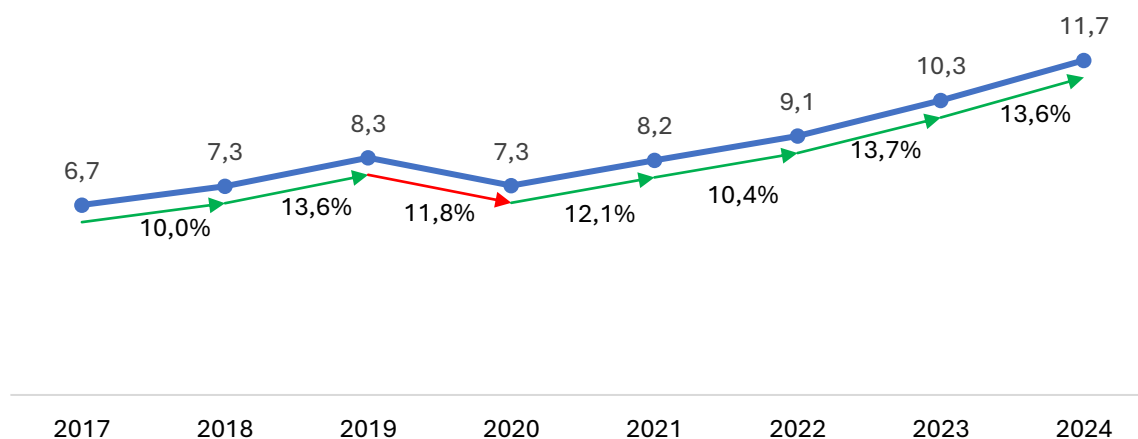
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA⁵ dans la région de Drâa-Tafilalet (chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province, et secteur d'activités, pour la période 2023-2024.

2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 13,6% du CA des EPMA en 2024

Après des hausses de respectivement de 10% et 13,6%, en 2018 et 2019, le CA cumulé des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet a baissé de 11,8% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 12,1%, suivie par une hausse de 10,4% en 2022. Cette croissance s'est accélérée en 2023 à 13,7% avant de s'établir à 13,6% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 7 - Évolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle des hausses marquées pour les moyennes entreprises (+69,9%), les GE (+21%) et les petites entreprises (+11,5%), tandis que les microentreprises et les très petites entreprises ont enregistré des progressions moins élevées, respectivement de 1,1% et 2,9%.

Tableau 9 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	2,2	21,0	2,2	18,7	1,1
[0,1]	0,9	8,6	0,9	7,7	1,7
[1,3]	1,3	12,4	1,3	11,0	0,6
TPE [3,10]	2,1	20,4	2,2	18,5	2,9
PE [10,50]	3,7	36,0	4,1	35,3	11,5
ME[50,175]	0,8	8,0	1,4	12,0	69,9
GE>175	1,5	14,6	1,8	15,5	21,0
Total	10,3	100	11,7	100	

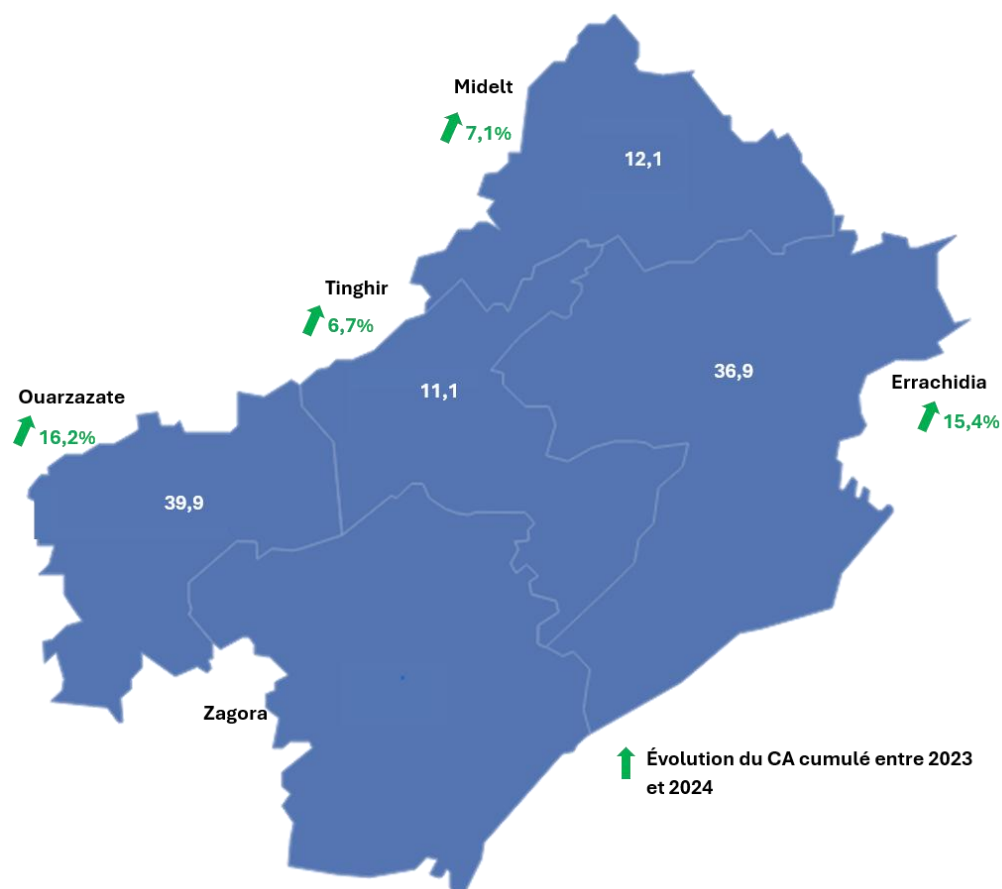
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance du CA cumulé des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet est inégale au plan provincial

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet reste concentré dans la province d'Ouarzazate, qui représente près de 40% du CA cumulé régional en 2024, enregistrant une hausse de 0,9 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province d'Errachidia avec une part de 36,9%, en progression de 15,4%. Elle est suivie par la province de Midelt, qui se maintient à la troisième place avec une part de 12,1%, soit une augmentation de 7,1%.

Les provinces d'Ouarzazate et Errachidia ont enregistré des augmentations respectives de 16,2% et 15,4%.

Graphique 8- Répartition en 2024 en % et évolution du CA cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Ouarzazate	4,0	39,0	4,7	39,9	16,2
Errachidia	3,8	36,3	4,3	36,9	15,4
Midelt	1,3	12,9	1,4	12,1	7,1
Tinghir	1,2	11,8	1,3	11,1	6,7
Total	10,3	100	11,7	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 81% du CA cumulé des EPMA est concentré dans trois secteurs d'activité.

En 2024, trois secteurs concentrent 80,8% du CA cumulé des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet. Ainsi, la « construction » reste en tête avec une part de 44,4%, et une hausse de 1,8 point par rapport à 2023. Elle est suivie par le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » qui baisse de 3,5 points pour atteindre de 28,2%, et par l'« industrie manufacturière » dont la contribution s'élève à 8,2%, en hausse de 0,9 point.

Le secteur de la « santé humaine et action sociale » enregistre la progression la plus marquée avec une hausse de 33,3% de son CA. Sa part passe ainsi de 0,7% en 2023 à 0,9% en 2024.

Tableau 11- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Construction	4,4	42,6	5,2	44,4	18,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,3	31,7	3,3	28,2	1,3
Industrie manufacturière	0,8	7,3	1,0	8,2	27,4
Transports et entreposage	0,6	5,9	0,7	6,0	15,9
Hébergement et restauration	0,5	5,1	0,7	5,6	25,0
Activités de services administratifs et de soutien	0,3	2,9	0,4	3,0	17,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,1	1,1	0,1	1,1	8,7
Industries extractives	0,1	1,0	0,1	1,0	6,5
Santé humaine et action sociale	0,1	0,7	0,1	0,9	33,3
Enseignement	0,1	0,6	0,1	0,6	1,5
Autres	0,1	1,0	0,1	1,1	1,5
Total	10,3	100	11,7	100	

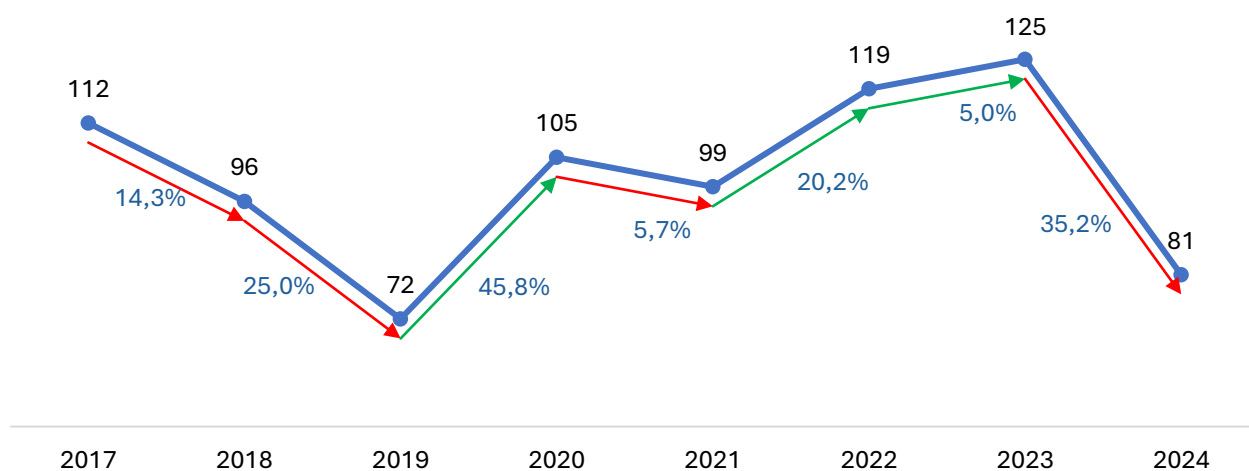
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) ralentit de 35,2% en 2024, après une croissance modérée en 2023.

Après une forte progression de 45,8% en 2020, le CA à l'export des EPMA a enregistré un recul en 2021 avec une baisse de 5,7%, suivi d'une croissance soutenue en 2022 de 20,2%. La dynamique s'est ensuite modérée, en 2023, à 5%, avant de baisser de nouveau en 2024, de 35,2%.

Graphique 9 - Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Le CA à l'export des GE a baissé en 2024

Le CA à l'export des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet est réalisé pour près de 83%. Les GE ont enregistré une contraction importante de leur chiffre d'affaires à l'export, en recul de 36,4% en 2024.

Tableau 12- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

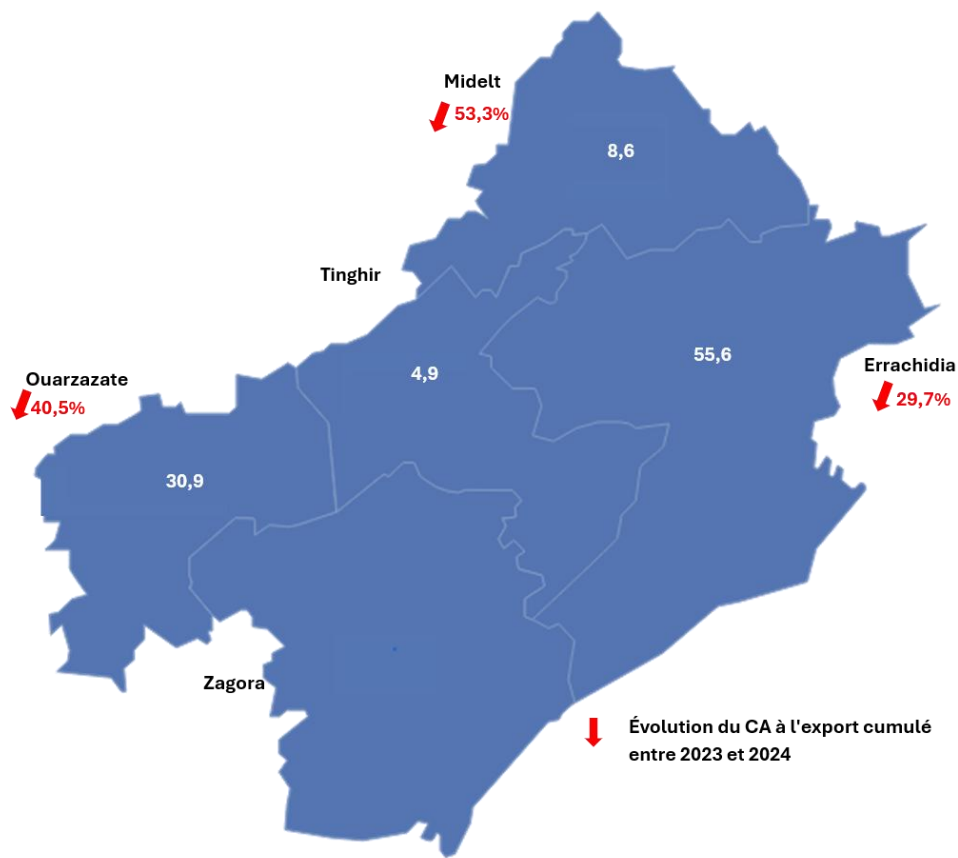
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	≤40	-	≤30	-	-
TPE[3,10]	24	19,2	11	13,6	-54,2
PE[10,50]	48	38,4	25	30,9	-47,9
ME[50,175]	≤10	-	≤10	-	-
GE>175	22	17,6	14	17,3	-36,4
Total	125	100	81	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La province d'Errachidia reste le principal pôle exportateur

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée dans les deux provinces d'Errachidia et d'Ouarzazate, avec une prédominance notable de la province d'Errachidia, qui représente 55,6% du total du CA à l'export en 2024, en hausse de 4,4 points par rapport à 2023. La province d'Ouarzazate arrive en deuxième position avec 30,9%, et une régression distinguée de 40,5%. Toutes les provinces connaissent une contraction.

Graphique 10 - Répartition en 2024 en % et évolution du CA à l'export cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 13 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Errachidia	64	51,2	45	55,6	-29,7
Ouarzazate	42	33,6	25	30,9	-40,5
Midelt	15	12,0	7	8,6	-53,3
Tinghir	4	3,2	4	4,9	0
Total	125	100	81	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Les « industries extractives » est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

Le secteur des « industries extractives » est le principal exportateur, avec un total de 31 millions de dirhams, représentant 38,3% du total du CA cumulé à l'export, contre 18,4% en 2023, soit une hausse remarquable de 34,8%.

Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », vient en deuxième position avec un CA à l'export de 27 millions de dirhams en 2024, en baisse de 25%, portant sa part de 28,8% à 33,3%.

Tableau 14- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Industries extractives	23	18,4	31	38,3	34,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	36	28,8	27	33,3	-25,0
Construction	55	44,0	≤10	-	-
Autres	11	8,8	≤13	-	-
Total	125	100	81	100	

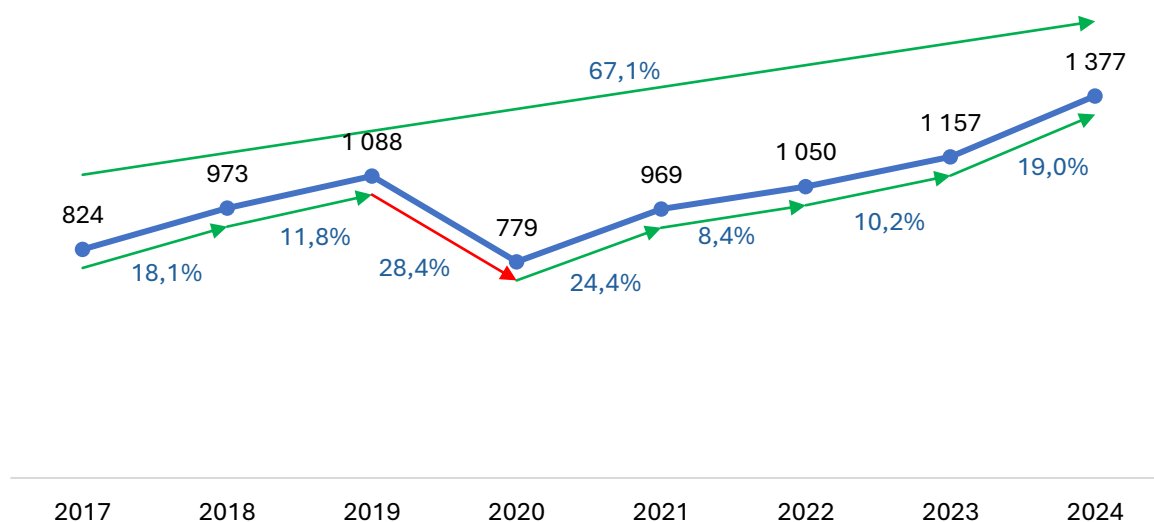
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA de la région de Drâa-Tafilalet s'est établie à 1,4 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 19% par rapport à 2023

Après sa chute en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond marqué en 2021 (+24,4%), traduisant une forte reprise de l'activité. Cette progression s'est ensuite modérée en 2022 (+8,4%), puis en 2023 (+10,2%) avant de s'affirmer nettement en 2024 avec une hausse de 19%, portant la VA à 1 377 millions de dirhams (cf. graphique 11).

Graphique 11 - Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des TPME s'est renforcée.

L'analyse de la VA cumulée par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des GE s'est affaiblie, leur part dans le total de la VA des EPMA étant passée de 14,3% en 2023 à 13,1% en 2024, malgré une progression de leur VA de 9%. Sur la même période, la part des TPME a progressé de 85,7% à 86,9%, à la suite d'une hausse de leur VA de 20,7%.

Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

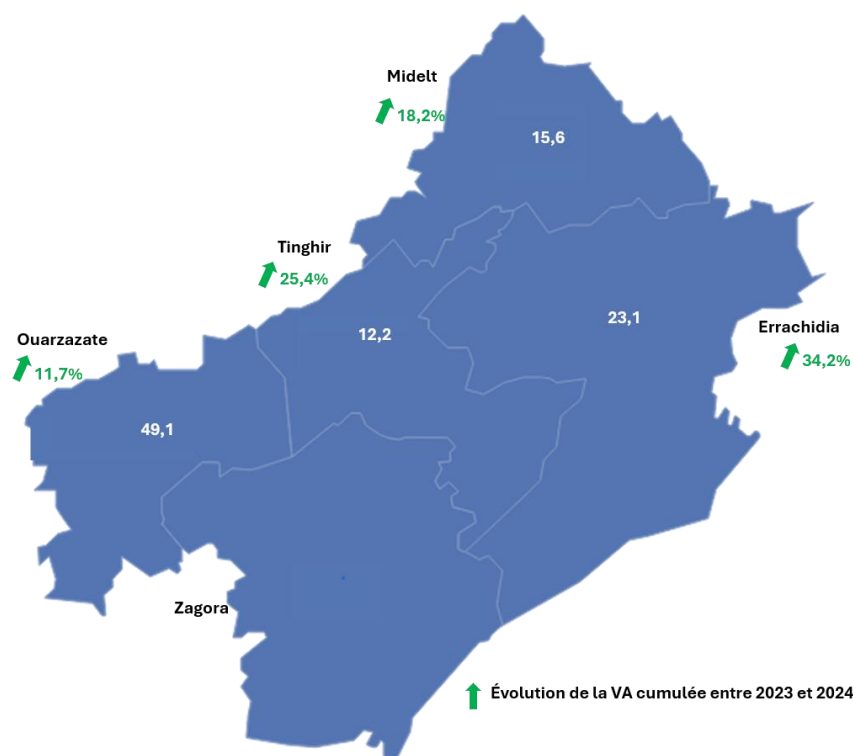
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	133	11,5	180	13,1	35,3
TPE]3,10]	298	25,8	329	23,9	10,4
PE]10,50]	490	42,4	556	40,4	13,5
ME]50,175]	70	6,0	131	9,5	87,1
GE>175	166	14,3	181	13,1	9,0
Total	1 157	100	1 377	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La province d'Errachidia enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région demeure concentré dans la province d'Ouarzazate, qui représente 49,1% de la VA cumulée en 2024, enregistrant une hausse de 11,7% par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province d'Errachidia avec une part de 23,1% et une progression annuelle de 34,2%. Elle est suivie par la province de Midelt, qui se maintient à la troisième place avec une part de 15,6%.

Graphique 12- Répartition en 2024 en % et évolution de la VA cumulée des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 16- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Ouarzazate	605	52,3	676	49,1	11,7
Errachidia	237	20,5	318	23,1	34,2
Midelt	181	15,6	214	15,6	18,2
Tinghir	134	11,6	168	12,2	25,4
Total⁶	1 157	100	1 376	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Trois secteurs concentrent 80,5% de la VA des EPMA en 2024

En 2024, la VA cumulée des EPMA provient de trois secteurs, la « construction »(55,3%), l'« hébergement et restauration » (13,7%) et le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (11,5%). Ensemble, ils concentrent 80,5% de la VA, en progression de 15,3% par rapport à 2023. Par ailleurs, les « transports et entreposage » ont enregistré la plus forte hausse (+36,1%), tandis que les « industries extractives » se distinguent comme le seul secteur en recul (-28%).

Tableau 17- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Construction	669	57,8	762	55,3	13,9
Hébergement et restauration	154	13,3	189	13,7	22,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	139	12,0	158	11,5	13,7
Activités de services administratifs et de soutien	119	10,3	148	10,7	24,4
Transports et entreposage	97	8,4	132	9,6	36,1
Enseignement	46	4,0	46	3,3	0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27	2,3	32	2,3	18,5
Santé humaine et action sociale	23	2,0	28	2,0	21,7
Industries extractives	25	2,2	18	1,3	-28,0
Autres	-142	12,3	-136	9,7	-4,2
Total	1 157	100	1 377	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

⁶ Ces chiffres diffèrent légèrement en raison des données manquantes.

3. Emplois des Entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Drâa- Tafilalet selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

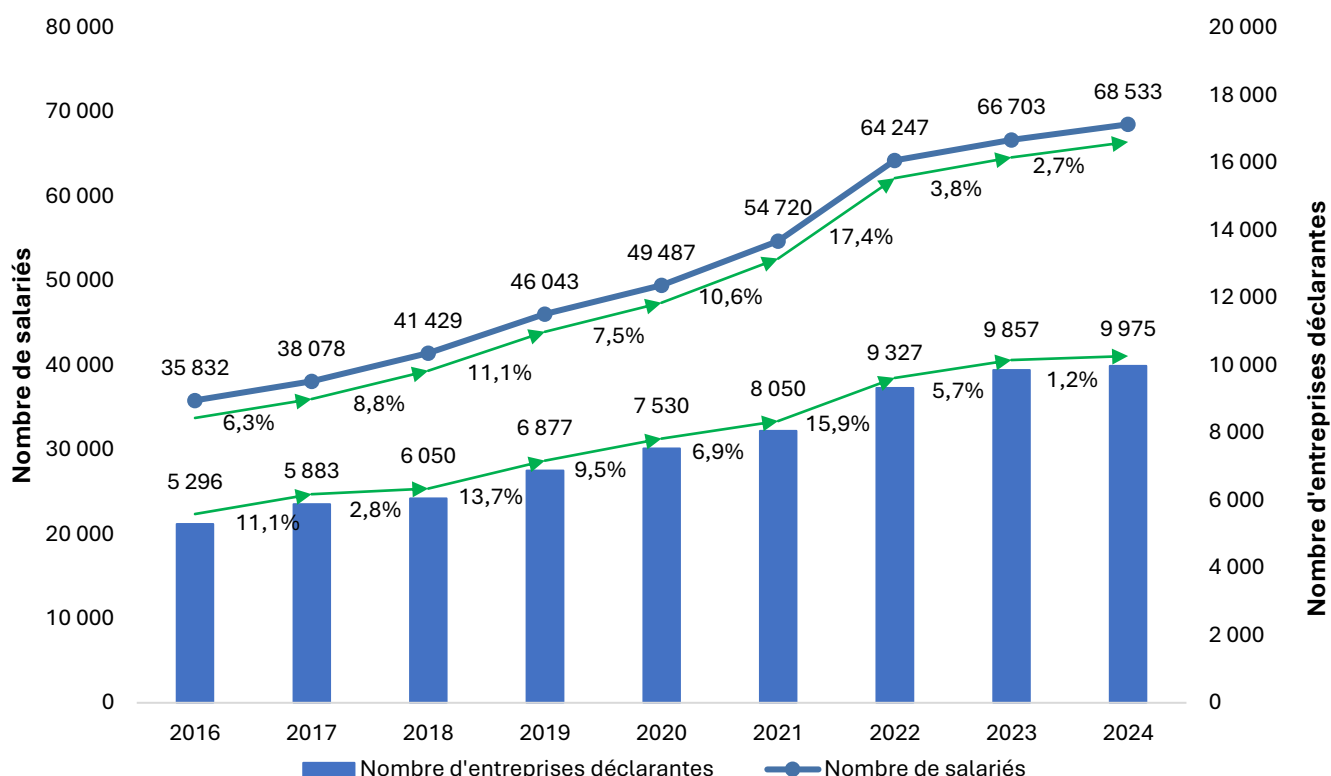
Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranches d'âge des salariés.

Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 68 533, soit une hausse annuelle de 2,7%, évolution moins marquée que celle de l'année précédente, qui était de 3,8% (cf. graphique 13).

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 9 975⁷, soit une croissance annuelle de 1,2%.

⁷ Comprenant 7 797 EPMA et 2 178 EPPA.

Graphique 13 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS⁸



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La province d'Errachidia continue à occuper la première position en termes d'emplois déclarés à la CNSS, bien qu'elle enregistre un repli

La répartition provinciale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu'en 2024, la province d'Ouarzazate enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 3,8%, tout en préservant sa deuxième position, avec une part de 23,6%. Les autres provinces affichent une évolution annuelle positive, à l'exception des provinces de Zagora et de Midelt, qui enregistrent des baisses respectives de 5% et 3,1% (cf. tableau 18).

Pour ce qui est de l'emploi, la province d'Ouarzazate a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 1,5 point à 31,5% en 2024, soit une hausse annuelle de 8%. En revanche, les provinces d'Errachidia et de Midelt ont subi des reculs des emplois déclarés à la CNSS de 0,8%, 6,2% respectivement (cf. tableau 19).

Il convient de souligner que la province d'Errachidia garde toujours sa position de premier pôle économique en termes d'entreprises déclarantes et d'emplois déclarés tout en enregistrant une légère baisse des emplois déclarés, avec des parts respectives de 32,8% et 32,3%, contre de 32,5% et 33,5% un an plus tôt.

⁸ Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents, en raison de leur actualisation.

Tableau 18 -Répartition et évolution annuelle du nombre d’entreprises déclarantes à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Errachidia	32,5	32,8	2,1
Ouarzazate	23,1	23,6	3,8
Tinghir	19,0	19,5	3,6
Zagora	12,9	12,1	-5,0
Midelt	12,5	12,0	-3,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 19 - Répartition et évolution annuelle du nombre d’emploi déclaré à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Errachidia	33,5	32,3	-0,8
Ouarzazate	30,0	31,5	8,0
Tinghir	14,1	14,8	7,5
Midelt	14,0	12,8	-6,2
Zagora	8,4	8,6	5,0
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La « construction » et le commerce demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, la « construction » étant le premier employeur

L’examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d’activités montre qu’à l’instar des années précédentes, les secteurs de la « construction » et du « commerce ; réparation d’automobiles et de motocycles » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 28,7% et 18,2% (cf. tableau 20).

En ce qui concerne l’emploi⁹ (cf. tableau 21), le secteur de la « construction » arrive en tête en 2024, avec une part de 43,2% du total, enregistrant une hausse de 2,5%. Il est suivi par le secteur des « autres activités de services » dont la part s’élève à 11,6%, devançant ainsi le secteur du « commerce ; réparation d’automobiles et de motocycles » qui enregistre une baisse de 5,8%.

⁹ Il est à noter que ces données n’incluent pas celles du secteur de l’ « agriculture, sylviculture et pêche »

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante en nombre d'entreprises déclarantes (-12,6%), tandis que celui des « industries extractives » enregistre la baisse la plus importante en termes d'emplois déclarés (-14,6%).

Tableau 20 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Construction	29,0	28,7	0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,1	18,2	1,3
Transports et entreposage	9,1	9,6	6,8
Hébergement et restauration	9,0	9,5	7,0
Agriculture, sylviculture et pêche	9,6	9,1	-4,4
Autres activités de services ¹⁰	6,1	5,3	-12,6
Activités de services administratifs et de soutien ¹¹	4,4	4,5	5,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ¹²	2,9	3,0	3,1
Santé humaine et action sociale	2,6	2,6	3,2
Industrie manufacturière	2,5	2,6	5,3
Enseignement	2,4	2,4	2,6
Activités financières et d'assurance	1,5	1,7	15,4
Industries extractives	1,1	1,2	7,1
Autres	1,7	1,6	-3,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹⁰ Autres activités de services : Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

¹¹ Activités de services administratifs et de soutien : Ce secteur regroupe les entreprises exerçant principalement des activités de location et de location-bail, des activités liées à l'emploi, aux agences de voyage, voyagistes et de réservation, ainsi que des activités d'enquêtes et de sécurité, de services relatifs aux bâtiments et d'aménagement paysager. Il englobe également les activités administratives et autres services de soutien aux entreprises, tels que la gestion administrative ou les activités de centres d'appels.

¹² Activités spécialisées, scientifiques et techniques : Ce secteur regroupe les activités juridiques et comptables, les sièges sociaux et le conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que de recherche et développement scientifique. Il comprend également les activités de publicité et d'études de marché, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités vétérinaires.

Tableau 21 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

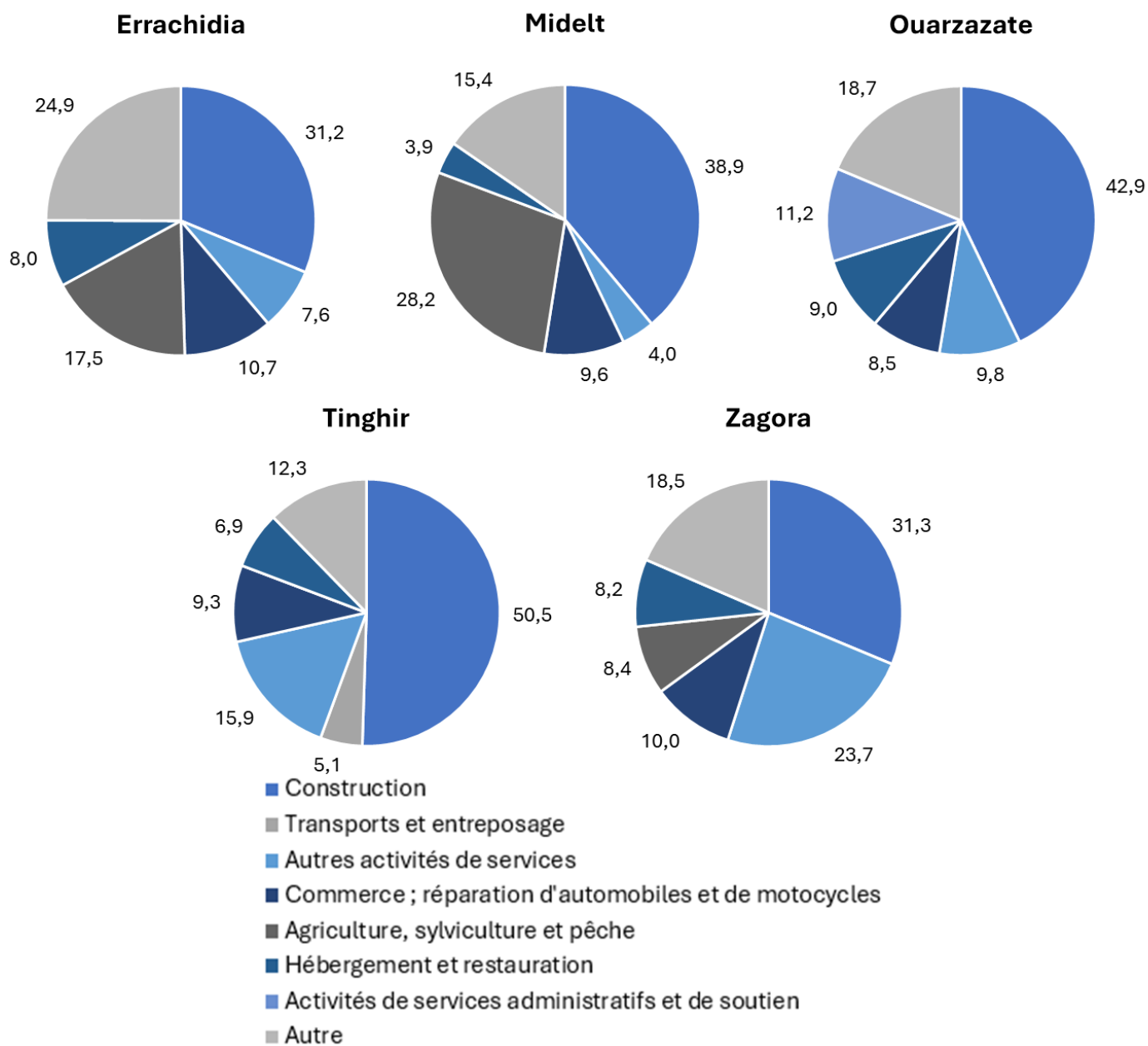
Section d'activités	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Construction	43,5	43,2	2,5
Autres activités de services	10,9	11,6	9,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,7	10,7	-5,8
Hébergement et restauration	8,2	8,5	7,7
Transports et entreposage	6,7	7,2	10,5
Activités de services administratifs et de soutien	6,9	6,2	-6,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,5	3,1	27,6
Enseignement	3,1	3,1	0,4
Industrie manufacturière	2,2	2,3	7,0
Santé humaine et action sociale	1,7	1,7	5,7
Industries extractives	1,0	0,8	-14,6
Autres	1,4	1,6	4,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une province à l'autre

L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par province, en 2024, révèle que le secteur de la « construction » prédomine dans toutes les provinces de la région, à savoir Tinghir (50,5%), Ouarzazate (42,9%), Midelt (38,9%), Zagora (31,3%) et Errachidia (31,2%) (cf. graphique 14).

Graphique 14 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau provincial, en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 89,7% du total des entreprises déclarantes

L'analyse par classe d'effectifs montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 89,7% de l'effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, soit une quasi-stagnation par rapport à 2023.

Par ailleurs, les parts des autres classes d'effectifs comptant plus de 11 salariés sont restées globalement inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	89,8	89,7	1,1
[11, 50]	8,8	8,7	0,3
[51, 100]	0,8	1,0	25,6
[101, 500]	0,5	0,5	1,9
>500	0,1	0,1	12,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d'existence concentrent 53,3% des emplois en 2024

L'analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre que les entreprises âgées entre 6 et 10 ans ont connu la diminution la plus marquée, avec une baisse de 9,7% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 22,6% à 20% en 2024.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau régional, avec 53,3% contre 50,1% une année auparavant.

Tableau 23 – Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
<2 ans	7,9	8,0	3,6
[2, 5]	19,4	18,7	-0,9
[6, 10]	22,6	20,0	-9,7
>10 ans	50,1	53,3	8,9
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé 95,1% de l'effectif total des salariés des EPMA contre 96,4% en 2023

En 2024, les TPME emploient 95,1% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 1,3 point par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises, les PE et les TPE, qui représentent respectivement 56,2%, 16,9% et 14,8% de l'effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 4,9% des salariés en 2024, enregistrant une hausse importante du nombre d'emplois déclarés de 41,4% par rapport à l'année précédente.

Tableau 24 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
TPME	96,4	95,1	1,3
Micro [0,3]	57,3	56,2	0,6
TPE]3,10]	13,2	14,8	15,0
PE]10,50]	17,5	16,9	-0,4
ME]50,175]	8,4	7,2	-11,6
GE > 175	3,6	4,9	41,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2 Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS dans la région de Drâa-Tafilalet s'est établie, en 2024, à 1,7 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 9,5%, après une hausse de 10,4% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur des « autres activités de services » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 40,5% en 2024, viennent ensuite les secteurs des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et de l'« hébergement et restauration » qui affichent des évolutions respectives 15,1% et 14,8%.

Par ailleurs, la section de la « construction » continue à occuper la première place en termes de contribution à la masse salariale, avec une proportion de 38,8%.

La section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », quant à elle, garde sa 2^{ème} position, représentant 12,1% de la masse salariale globale, devant l'« hébergement et restauration », qui concentre 9,7% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 60,6% du total de la masse salariale, en employant 56% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 25 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Construction	0,6	40,2	0,7	38,8	5,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,2	12,8	0,2	12,1	3,5
Hébergement et restauration	0,2	9,2	0,2	9,7	14,8
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1	8,1	0,1	8,1	10,0
Transports et entreposage	0,1	7,2	0,1	7,5	13,4
Activités de services administratifs et de soutien	0,1	6,2	0,1	6,0	5,5
Autres activités de services	0,1	4,3	0,1	5,5	40,5
Enseignement	0,1	2,8	0,1	2,7	5,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,04	2,5	0,1	2,6	15,1
Industrie manufacturière	0,04	2,5	0,04	2,6	14,1
Santé humaine et action sociale	0,03	2,0	0,03	1,9	6,4
Autres	0,03	2,2	0,04	2,5	23,3
Total	1,5	100	1,7	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises à l'exception de celles employant entre 101 et 500 salariés

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 51 et 100 employés a enregistré une hausse annuelle de 36,1% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 9%, contre 7,3% en 2023.

Les entreprises employant moins de 10 salariés, quant à elles, ont vu leur masse salariale évoluer de 5,8%, pour représenter 40,5% de la masse salariale globale (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0,10]	0,6	41,9	0,7	40,5	5,8
[11,50]	0,4	25,2	0,4	25,4	10,3
[51,100]	0,1	7,3	0,1	9,0	36,1
[101, 500]	0,2	15,8	0,2	14,2	-1,4
>500	0,1	9,8	0,2	10,9	21,3
Total	1,5	100	1,7	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

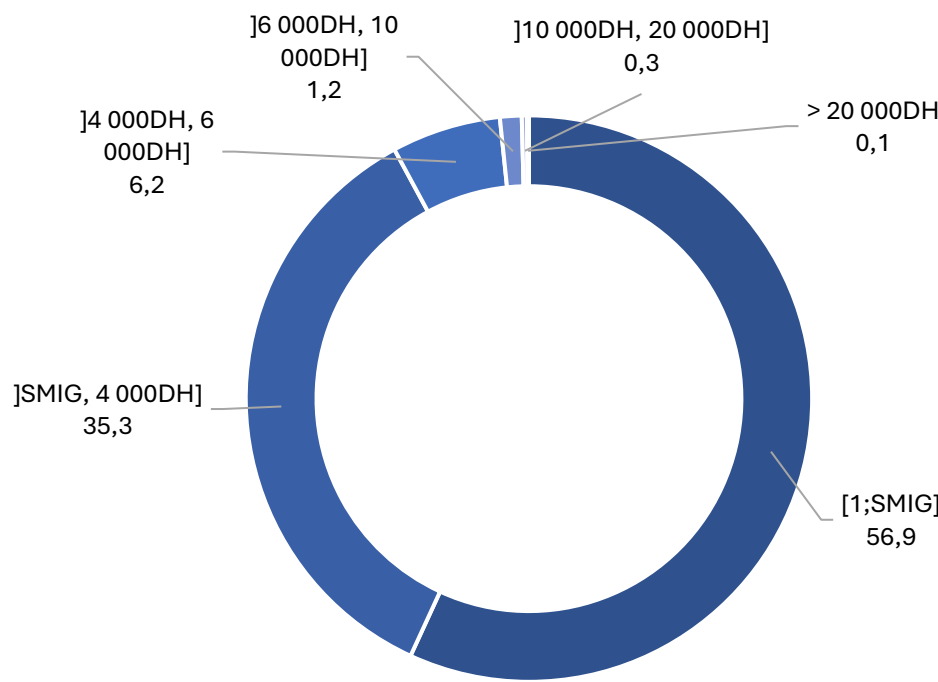
92,2% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 93,3% en 2023 et 94,4% en 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 1,1 point par rapport à 2023 et de 2,2 points depuis 2022, pour s'établir à 92,2% en 2024.

Par ailleurs, 56,9% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 74% en 2023 et 51,8% en 2022¹³. Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 0,1% (cf. graphique 15).

¹³ La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure [SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 19,3% à 35,3%. source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

Graphique 15 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 27 - Répartition des emplois par classe d’âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]		] SMIG, 4 000 DH]		]4 000, 6 000 DH]		]6 000, 10 000 DH]		]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	2 178	46,0	2 217	46,8	304	6,4	31	0,7	5	0,1	-	-
[2, 5]	5 357	48,3	5 180	46,7	479	4,3	66	0,6	8	0,1	3	0,0
[6, 10]	6 352	53,7	4 677	39,5	680	5,7	102	0,9	12	0,1	11	0,1
>10 ans	16 805	53,3	11 142	35,3	2 747	8,7	635	2,0	140	0,4	58	0,2

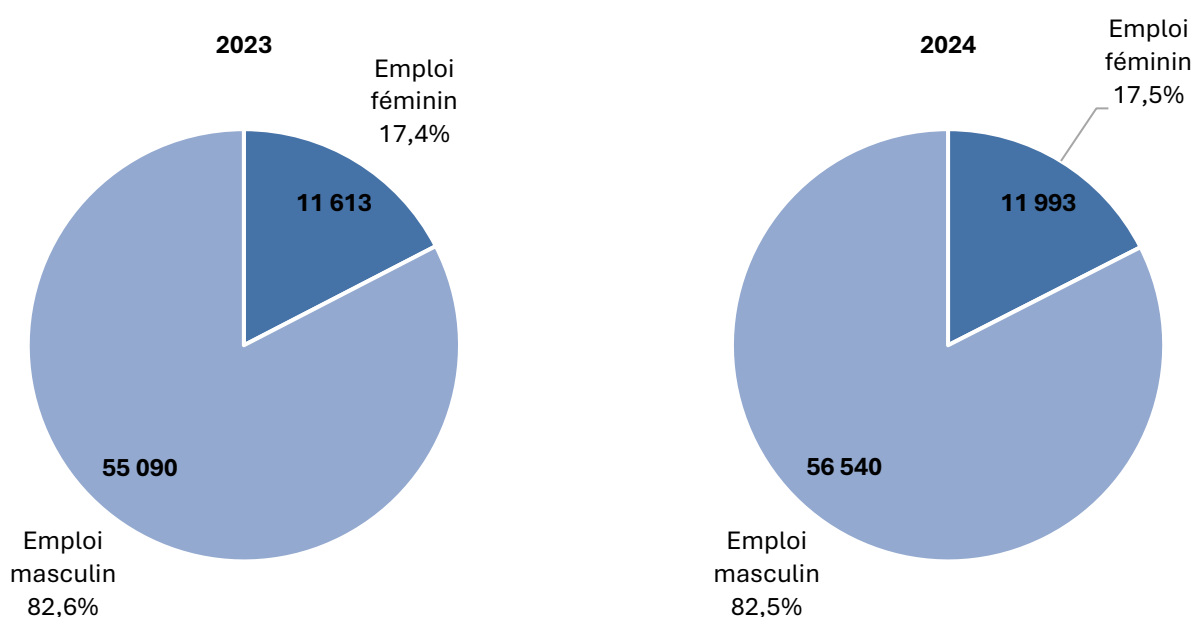
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3 Emplois par genre

Cette section présente une analyse, dans la région de Drâa-Tafilalet, par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranche de salaires, province, section d'activités et tranche d'âge des salariés.

Cette analyse porte sur un effectif global de 68 533¹⁴ salariés dont 11 993 sont des employées femmes représentant 17,5% du total, en hausse de 0,1 point par rapport à 2023 (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹⁵

Comme le montre le « tableau 28 », 67,6% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG, contre 54,6% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

¹⁴ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

¹⁵ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 28 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranches de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	38 974	56,9	20,8	79,2	8 101	67,6	30 873	54,6
]SMIG, 4.000 DH]	24 158	35,3	12,9	87,1	3 112	25,9	21 046	37,2
]4.000, 6.000 DH]	4 274	6,2	13,8	86,2	590	4,9	3 684	6,5
]6.000, 10.000 DH]	849	1,2	16,7	83,3	142	1,2	707	1,3
]10.000, 20.000 DH]	204	0,3	19,6	80,4	40	0,3	164	0,3
>20.000 DH	74	0,1	10,8	89,2	8	0,1	66	0,1
Total	68 533	100	17,5	82,5	11 993	100	56 540	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La proportion d'emplois occupés par des femmes est supérieure ou égale à la moyenne régionale dans trois provinces : Ouarzazate, Zagora et Tinghir

La répartition provinciale des emplois en 2024 montre que, grâce à une hausse de 1,8 point, la province d'Ouarzazate reste en tête des provinces où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée, soit 20,7%. Elle est suivie par les provinces de Zagora et de Tinghir, avec des proportions respectives de 19% et 17,5% (cf. tableau 29).

Tableau 29 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre en 2024

Province	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Errachidia	22 132	32,3	16,3	83,7	3 601	30,0	18 531	32,8
Ouarzazate	21 596	31,5	20,7	79,3	4 480	37,4	17 116	30,3
Tinghir	10 138	14,8	17,5	82,5	1 773	14,8	8 365	14,8
Midelt	8 752	12,8	11,6	88,4	1 014	8,4	7 738	13,7
Zagora	5 915	8,6	19,0	81,0	1 125	9,4	4 790	8,4
Total	68 533	100	17,5	82,5	11 993	100	56 540	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Midelt et Ouarzazate sont les provinces les plus favorables en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition provinciale de l’emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable des provinces de Midelt et d’Ouarzazate. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent respectivement 9,6% et 8,7%. Ce niveau dépasse celui observé dans les autres provinces, où la proportion varie entre 3,4% et 5,2% en 2024 contre 3,2% et 4,3% en 2023, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre provinces.

Du côté des hommes, 11,1% des salariés de Ouarzazate sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024, contre 9,2% en 2023. Cette part s’est établie à 8,6% dans la province de Midelt, soit une hausse de 1,7 point par rapport à l’année précédente.

Tableau 30 - Répartition provinciale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024 – en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]	]SMIG, 4 000DH]	]4 000, 6 000DH]	]6 000, 10 000DH]	]10 000, 20 000DH]	> 20 000DH]	[1, SMIG]	]SMIG, 4 000DH]	]4 000, 6 000DH]	]6 000, 10 000DH]	]10 000, 20 000DH]	> 20 000DH]
Errachidia	72,2	22,6	4,2	0,9	0,1	0,03	64,4	29,2	5,2	0,9	0,2	0,1
Zagora	70,9	24,6	3,3	0,9	0,3	-	51,7	42,8	4,7	0,6	0,1	0,1
Midelt	67,3	23,2	6,2	1,9	1,1	0,4	66,2	25,2	5,3	2,1	0,8	0,4
Tinghir	66,7	30,0	2,8	0,6	-	-	43,4	49,2	6,9	0,5	0,02	-
Ouarzazate	63,4	28,0	6,5	1,6	0,5	0,1	45,0	43,9	8,8	1,8	0,4	0,1

Valeur minimale

Valeur Maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans deux secteurs d’activités : la santé humaine et action sociale et l’enseignement

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d’activités, à l’exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 66,1% en baisse de 2,3 points par rapport à 2023 et l’« enseignement » où cette part s’établie à 56,6% contre 55,9% en 2023 (cf. tableau 31).

Tableau 31 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Construction	26 549	38,7	8,9	91,1	2 358	19,7	24 191	42,8
Autres activités de services	7 138	10,4	39,7	60,3	2 831	23,6	4 307	7,6
Agriculture, sylviculture et pêche	7 055	10,3	9,6	90,4	680	5,7	6 375	11,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 587	9,6	17,8	82,2	1 174	9,8	5 413	9,6
Hébergement et restauration	5 236	7,6	29,2	70,8	1 527	12,7	3 709	6,6
Transports et entreposage	4 423	6,5	5,5	94,5	244	2,0	4 179	7,4
Activités de services administratifs et de soutien	3 832	5,6	14,4	85,6	552	4,6	3 280	5,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 925	2,8	21,2	78,8	408	3,4	1 517	2,7
Enseignement	1 884	2,7	56,6	43,4	1 067	8,9	817	1,4
Industrie manufacturière	1 421	2,1	14,7	85,3	209	1,8	1 212	2,1
Santé humaine et action sociale	1 041	1,5	66,1	33,9	688	5,8	353	0,6
Autres	1 442	2,2	17,7	82,3	255	2,0	1 187	2,2
Total	68 533	100	17,5	82,5	11 993	100	56 540	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

25,8% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 74,2% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes diminue avec l'âge. Cette part est la plus élevée chez les moins de 25 ans (25,8%) et dans la tranche 25 et 35 ans (21,5%). Elle décroît progressivement jusqu'à la tranche [45-55[avec 14,1%, avant de remonter légèrement chez les salariés de 55 ans et plus.

Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (74,2%) et dans la tranche des [25-35[ans (78,5%), avant de progresser dans les tranches d'âge intermédiaires pour atteindre un maximum dans la tranche [45-55[avec 85,9%.

Tableau 32 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés -2024

Tranche d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Inf 25	5 540	8,1	25,8	74,2	1 428	11,9	4 112	7,3
[25-35[	19 116	27,9	21,5	78,5	4 106	34,2	15 010	26,5
[35-45[	21 408	31,2	15,3	84,7	3 277	27,3	18 131	32,1
[45-55[	16 343	23,8	14,1	85,9	2 297	19,2	14 046	24,8
[55-60[	4 526	6,6	14,4	85,6	651	5,4	3 875	6,9
>=60 ans	1 600	2,3	14,6	85,4	234	2,0	1 366	2,4
Total	68 533	100	17,5	82,5	11 993	100	56 540	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

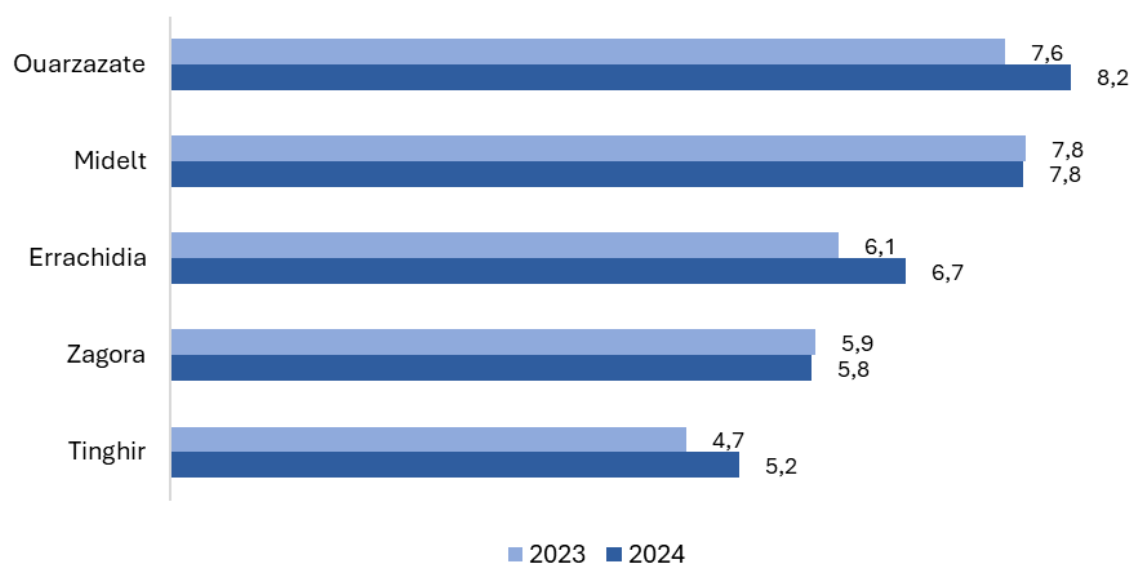
L'examen des données de 8 453¹⁶ EPMA qui opèrent dans la région Draâ-Tafilalet au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 585 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de 4,3% par rapport à 2023. Malgré cette amélioration, leur part s'est légèrement accrue passant de 6% à environ 7%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l'« entrepreneuriat féminin¹⁷ » relatif à ces entreprises, selon trois axes : la province, la classe d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Deux provinces enregistrent un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur à la moyenne régionale.

L'analyse par province fait ressortir que dans la province d'Ouarzazate, 8,2% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Ces proportions sont de 7,8% et 6,7% dans les provinces de Midelt et d'Errachidia respectivement (cf. graphique 17).

Graphique 17- Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par province – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

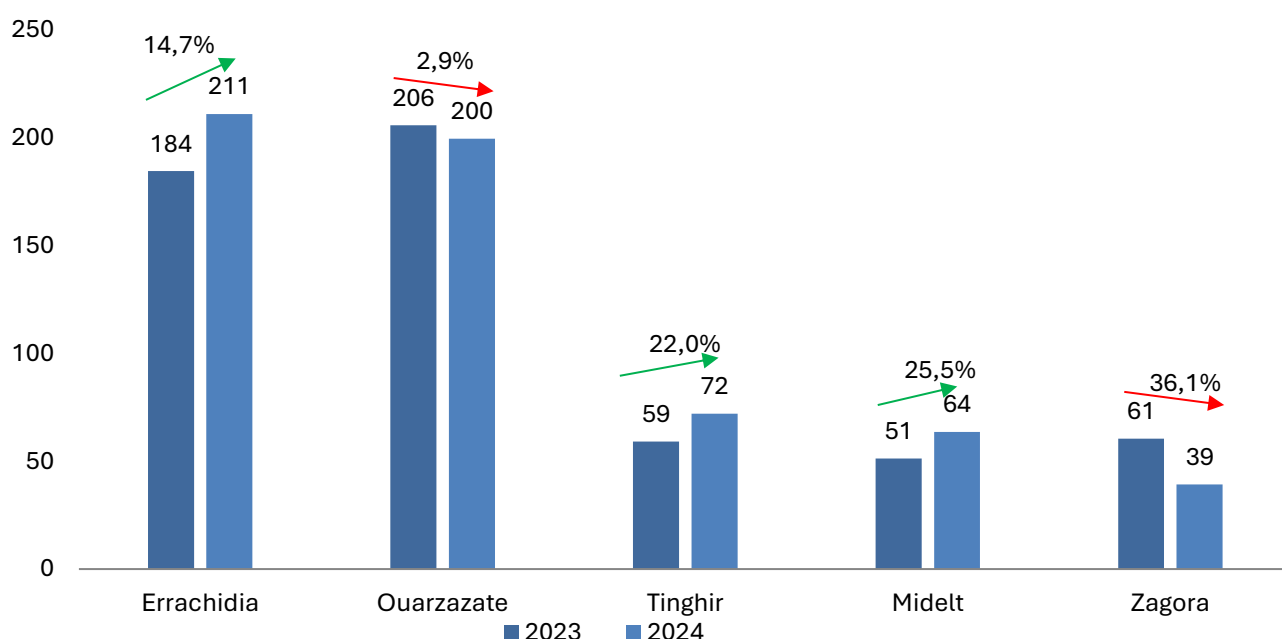
¹⁶ Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

¹⁷ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 8 453 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des provinces à l'exception de Zagora et d'Ouarzazate

Toutes les provinces ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, à l'exception des provinces de Zagora et d'Ouarzazate avec des baisses respectives de 36,1% et 2,9%. La province de Midelt enregistre la plus forte hausse (25,5%), suivie de Tinghir (22%) et d'Errachidia (14,7%) (cf. graphique 18).

Graphique 18- Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par province

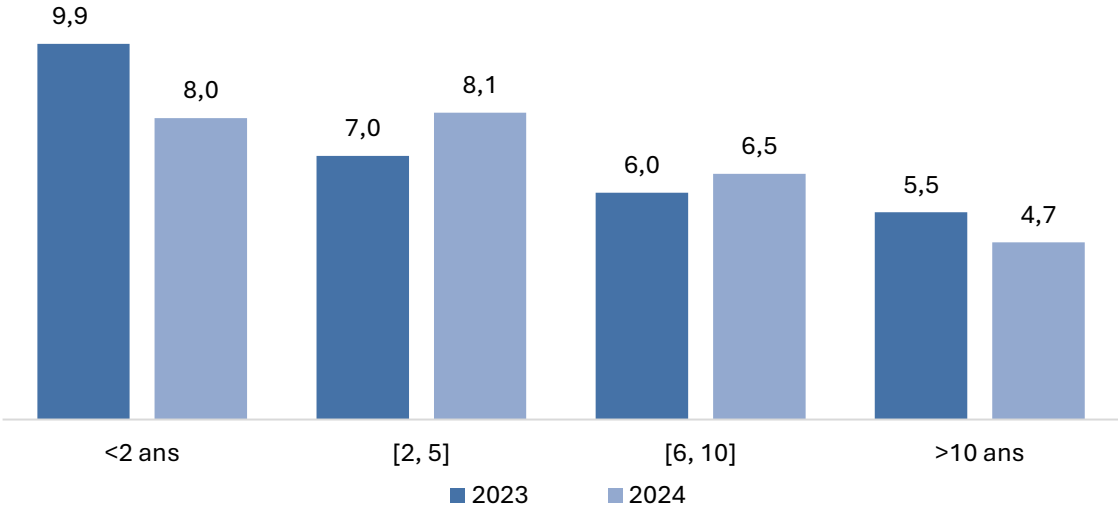


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises entre 2 et 5 ans

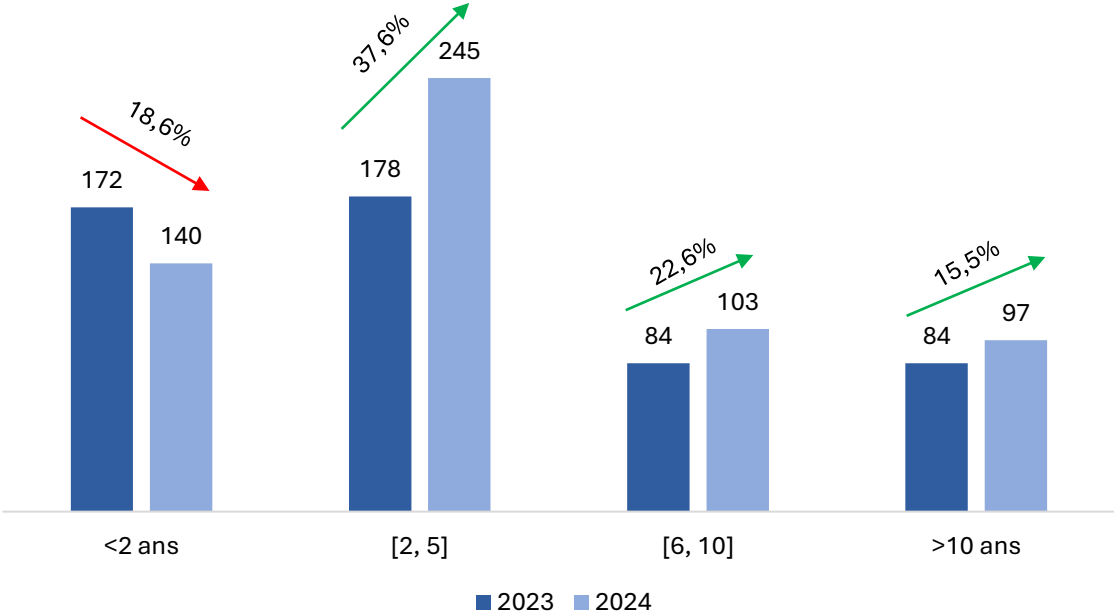
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 8,1% dans l'effectif des EPMA âgées entre 2 et 5 ans, enregistrant une hausse de 1,1 point par rapport à 2023, suivies des entreprises de moins de 2 ans, avec une proportion de 8%. En revanche, cette part est limitée à 4,7% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, soit un recul de 0,8 point, bien que leur nombre ait augmenté de 15,5% par rapport à 2023. (cf. graphique 19 et graphique 20).

Graphique 19- Évolution annuelle de la part de l’entrepreneuriat féminin par classe d’âge de l’entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20- Évolution annuelle du nombre d’entreprises dirigées par des femmes par classe d’âge de l’entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « activités immobilières », les « autres activités de services » et la « santé humaine et action sociale ».

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 26,7% dans la section des « activités immobilières » et dans la section des « autres activités de services »¹⁸. Elles sont suivies par la « santé humaine et action sociale » (25%) avec une hausse de 14,3% par rapport à 2023. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 4,1% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes.

En revanche, les secteurs de la « construction » et des « transports et entreposage » affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 3,5% et 3,2% (cf. tableau 33).

Tableau 33- Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2023	2024	
Activités immobilières	15,3	26,7	102,2
Autres activités de services	14,5	26,7	77,8
Santé humaine et action sociale	28	25	14,3
Enseignement	17,9	18,1	13,8
Activités financières et d'assurance	18,1	16,3	19
Hébergement et restauration	14,7	13,9	-6,9
Activités de services administratifs et de soutien	11,1	10,8	12
Industrie manufacturière	9	10	8,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,3	9,5	10,8
Agriculture, sylviculture et pêche	10,4	9,5	36,6
Information et communication	7,7	8,5	2,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7,2	7,6	-10,1
Construction	3,2	3,5	0,2
Transports et entreposage	3,2	3,2	-0,3
Autres	4,2	4,4	80
Total	6,5	6,9	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁸ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

5. Accès au financement bancaires (2024)

5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Drâa-Tafilalet, par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature¹⁹, auprès des établissements de crédit²⁰ s'est élevé à 2 508 en 2024, soit une baisse de 9,3% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 1,7 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une baisse annuelle de 3,3%.

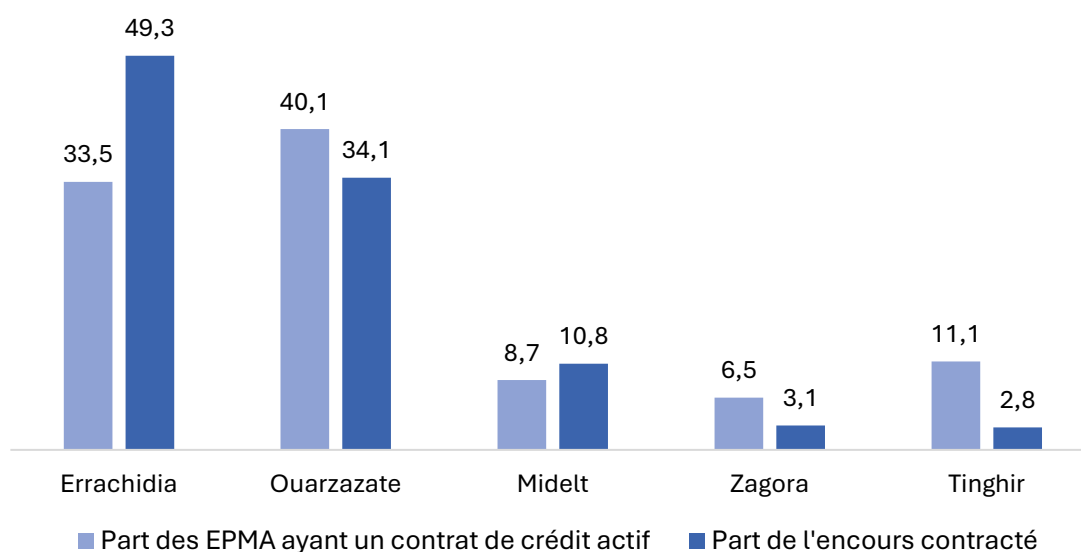
Les EPMA de la province d'Errachidia ont bénéficié de plus de 49% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre près de 40% en 2023

L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la province d'Errachidia, représentant 33,5% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 49,3% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la province d'Ouarzazate, représentant 40,1% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 34,1% de cet encours contre 50,7% en 2023 (cf. graphique 21).

¹⁹ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.)

²⁰ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent près de 74% de l'encours total des crédits, bénéficiant à près de 70% des EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section de la « construction », qui représentent 39,5% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 43,2% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 18,7% et 16,4% pour le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », et 11,4% et 13,9% pour les « activités de services administratifs et de soutien ».

Par ailleurs, la section des « transport et entreposage » a bénéficié de 11,2% de cet encours (cf. tableau 34).

Tableau 34 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
Construction	39,5	43,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,7	16,4
Activités de services administratifs et de soutien	11,4	13,9
Transports et entreposage	11,0	11,2
Hébergement et restauration	6,4	4,7
Agriculture, sylviculture et pêche	1,7	4,3
Santé humaine et action sociale	0,4	0,8
Arts, spectacles et activités récréatives	0,2	0,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,9	0,6
Industrie manufacturière	1,6	0,5
Enseignement	1,9	0,4
Autres activités de services	0,5	0,3
Autres	4,8	2,9
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

58,2% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âge montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 40,5% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 58,2% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 36,1% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 20,7% de cet encours (cf. tableau 35).

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2024 – en %

Classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
<2 ans	5,0	4,8
[2, 5]	31,1	15,9
[6, 10]	23,4	21,1
>10 ans	40,5	58,2
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de 83,1% de l'encours total des crédits contre près de 81,7% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 83,1% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 16,9% aux GE (cf. tableau 36). Ces parts s'établissent respectivement à 81,7% et 18,3% en 2023.

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	99,8	83,1
Micro [0,3]	80,6	29,3
TPE]3,10]	11,5	26,2
PE]10,50]	6,9	15,7
ME]50,175]	0,8	11,9
GE >175	0,2	16,9

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, dans la région de Drâa-Tafilalet selon les axes suivants : province et section d'activités.

Sur un effectif de 2 326²¹ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 144 sont dirigées par des femmes, soit 6,2% en 2024 contre 7,2% 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 0,1 milliards de dirhams, représentant 3,3% de l'encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 40,8% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la province d'Ouarzazate et ont bénéficié de 54,8% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 40% et 33,7% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 37).

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Ouarzazate	54,8	33,7	40,8	40,0
Errachidia	27,2	49,7	38,6	33,9
Midelt	11,9	10,8	9,6	8,8
Tinghir	4,4	2,7	7,3	10,7
Zagora	1,7	3,0	3,6	6,7
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que les provinces d'Errachidia et de Midelt accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 7% et 6,7% du total des EPMA, et bénéficiant de 1,8% et 3,6% de l'encours total qui leur est alloué respectivement. Il est à noter que dans la province d'Ouarzazate, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 6,3%, bénéficiant d'une part de 5,3% (cf. tableau 38).

²¹ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 2 326 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 2 508 EPMA.

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Ouarzazate	5,3	94,7	6,3	93,7
Errachidia	1,8	98,2	7,0	93,0
Midelt	3,6	96,4	6,7	93,3
Tinghir	5,3	94,7	4,3	95,7
Zagora	1,9	98,1	3,5	96,5
Total	3,3	96,7	6,2	93,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 26,9% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section des « activités de services administratifs et de soutien », ont bénéficié de 38% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 10,3% et 12,8% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 39).

La section des « transport et entreposage », quant à elle, accueille 7,2% des EPMA dirigées par des femmes, lesquelles bénéficient de 16,2% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 39 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Activités de services administratifs et de soutien	38,0	12,8	26,9	10,3
Transports et entreposage	16,2	11,1	7,2	11,5
Construction	14,6	44,1	12,8	41,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10,4	16,6	17,7	18,7
Hébergement et restauration	10,0	4,6	15,0	5,8
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4,0	0,1	0,3	0,2
Autres activités de services	2,4	0,3	1,7	0,4
Enseignement	1,6	0,3	4,6	1,7
Arts, spectacles et activités récréatives	0,4	0,8	0,3	0,3
Agriculture, sylviculture et pêche	0,4	4,4	2,3	1,6
Autres	2,0	4,8	11,1	8,2
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 22,7% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 22,1% de l'encours total des crédits.

De même, la section de l'« enseignement », qui représente 15,2% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 14,2% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Activités de services administratifs et de soutien	9,2	90,8	14,7	85,3
Transports et entreposage	4,7	95,3	3,9	96,1
Construction	1,1	98,9	2,0	98,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,1	97,9	5,9	94,1
Hébergement et restauration	6,9	93,1	14,5	85,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	48,7	51,3	10,0	90,0
Autres activités de services	22,1	77,9	22,7	77,3
Enseignement	14,2	85,8	15,2	84,8
Arts, spectacles et activités récréatives	1,6	98,4	8,3	91,7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	99,7	8,6	91,4
Autres	1,4	98,6	8,2	91,8
Total	3,3	96,7	6,2	93,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

